

Ferdinand Flocon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 25

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Ferdinand Flocon.

Les habitants de Lausanne ont sans doute quelquefois rencontré dans leurs promenades du soir un vieillard à barbe blanche, marchant péniblement et s'arrêtant de temps en temps au milieu du pont Pichard, pour diriger ses regards du côté du Jura. Ce vieillard, c'était *Ferdinand Flocon*, membre du gouvernement provisoire de la République française de 1848, et plus tard ministre de l'agriculture et du commerce. Ses amis l'ont appelé *l'Aristide de la France*, et ses ennemis même n'osent pas lui disputer un nom dont ses vertus républicaines le rendaient plus digne que tout autre de ses compatriotes. Les personnes qui ont eu le bonheur d'avoir été du nombre de ses amis et favorisées de son intimité, ont souvent trouvé l'occasion de jeter des regards dans son cœur, et elles savent que, chez cet homme, une probité à toute épreuve se joignait à une volonté fortement trempée et à une intelligence supérieure, appuyée par les connaissances les plus variées.

Ceux qui ne l'ont connu qu'imparfaitement, ou qui n'ont retenu dans leur mémoire que l'écho des journaux de son temps, ne sauraient se tromper dans leur jugement sur lui, en prenant pour criterium la circonstance qu'il a rempli les plus hautes fonctions dans sa patrie, et qu'il en est sorti aussi pauvre que le grand homme de la Grèce, dont les funérailles durent se faire aux frais de la ville d'Athènes qu'il a illustrée.

Peu de temps après le coup d'Etat, qui donna à la France un empereur et la priva d'un nombre considérable de ses meilleurs citoyens, soit par les fusillades, soit par la proscription, *Flocon* choisit la Suisse pour lieu de refuge, et le canton de Vaud, qui peut se vanter d'avoir servi d'asile à *Ludlow*, l'adversaire intègre de Cromwell, eut le bonheur passager d'ajouter une nouvelle feuille à sa couronne civique, dont il est si jaloux, et dont la haute signification et la tendance se trouvent inscrites sur son écusson. Nous aimons à croire que le gouvernement vaudois issu de la révolution de 1845, et franchement hostile à toutes les idées réactionnaires et anti-républicaines qui venaient de remporter une nouvelle victoire en France, n'aurait jamais pu descendre jusqu'au point de renoncer de plein gré au plus beau droit que possède une nation indépendante, celui d'accorder asile au malheureux proscrit. En se souvenant de son origine et des idées qu'il représentait, il n'aurait pas voulu se rendre coupable de

cette félonie envers la liberté, en forçant un pauvre exilé à quitter un pays dont la langue, les mœurs et les habitudes seules étaient aptes à soulager son infortune et lui offraient des moyens d'existence. Non, certes, il n'aurait pas contraint *Flocon*, l'enfant de Paris, le Français par excellence, à choisir pour son séjour un canton habité par une population différente de mœurs et de langage. L'exemple d'Ovide et les plaintes que cette malheureuse victime d'Auguste exhale dans ses élégies l'auraient averti et l'auraient engagé à ne pas détruire le nid à moitié achevé de cette pauvre hironnelle de la Seine. Mais des ordres positifs, dont on ne s'explique pas la sévérité, arrivèrent du siège des autorités fédérales, et l'homme dont le rapide passage au ministère n'a laissé d'autres traces que celles des bienfaits qu'il a répandus et des bonnes institutions qu'il a créées, *Flocon*, le décoré de Juillet, le champion infatigable de la liberté, la meilleure tête de la révolution de 1848, *Flocon*, que j'appellerai *le citoyen sans peur et sans reproche*, fut contraint de quitter les bords du Léman pour habiter ceux de la Limmat.

Quels sont les motifs qui ont engagé le Conseil fédéral à traiter cet homme d'une manière si dure? Nous ne pouvons et nous ne voulons pas admettre l'idée que la politique fédérale, dans ces moments critiques, ait cherché ses inspirations à Paris; nous ne pensons pas non plus qu'on ait eu l'intention d'aggraver le sort du pauvre exilé, mais c'était une mesure générale, par laquelle l'autorité fédérale espérait éviter des ennuis et des désagréments à la Confédération. D'ailleurs, les hommes qui tiennent le gouvernail en Suisse parlant généralement les deux langues et principalement leur propre idiome, ne s'imaginaient probablement pas de quelles épines ils hérissaient le chemin du pauvre exilé qui n'avait d'autres moyens de subsistance que ceux qu'il trouvait dans son esprit. Pour vivre pendant quelques semaines, *Flocon* avait été obligé de vendre sa montre à Genève; arrivé à Zurich, il se mit avec ardeur à l'étude de la langue allemande; l'énergie et la persévérance ne le quittèrent pas un instant dans le travail d'autant plus pénible et plus laborieux pour *Flocon* qu'il avait déjà dépassé l'âge où la mémoire, dans toute sa vigueur, est un puissant auxiliaire pour des travaux de cette espèce.

Enfermé durant toute la journée dans sa petite chambre, à Zurich, et sacrifiant encore à son étude une bonne partie de la nuit, *Flocon* parvint enfin à se rendre maître de la langue allemande et à se créer, par elle, l'instrument qui devait lui procurer son pain

quotidien. La *Revue germanique de Paris* l'admit comme collaborateur et lui paya ses traductions assez largement pour qu'il pût vivre modestement en se restreignant au strict nécessaire.

Parmi les travaux littéraires que la France doit à la plume élégante de Flocon, nous ne citerons que la traduction d'*Uriel Acosta*, drame par Gutzkow, et la *Suisse illustrée* dont le texte allemand, entièrement revu et corrigé par lui, a été de beaucoup surpassé par sa traduction excellente.

Flocon avait obtenu tous ces résultats par des lectures, des études prolongées, et malheureusement au prix de sa santé et de ses yeux. Averti par les médecins de la Suisse allemande qu'il finirait par perdre complètement la vue s'il ne discontinuait pas ses travaux littéraires, Flocon vint à Lausanne pour consulter M. Recordon, qui eut le regret de constater le triste état de ses yeux. Que faire dans cette fâcheuse position ? Retourner en France et avoir recours à ses anciens amis ? Flocon aurait pu le faire, en profitant de l'amnistie de Napoléon III qui lui rouvrait les portes de sa patrie ; mais l'ardent républicain avait juré de ne plus mettre le pied sur le sol français aussi longtemps que la trace de la botte impériale n'en aurait complètement disparu. Il préféra s'adresser au Conseil fédéral qui modifia ses rigueurs envers le pauvre exilé, en lui permettant d'habiter la Suisse française, tout en se réservant encore sa haute surveillance. Cette excessive précaution que l'autorité fédérale crut devoir prendre vis-à-vis d'un homme paisible et inoffensif ne peut se justifier ni par des considérations générales ni même par des exigences politiques.

Flocon transporta son domicile à Lausanne et y trouva dans l'affection de ses amis et le respect du public les dernières consolations de sa vie. Après une agonie cruelle qui se prolongea plus de trente heures, il mourut dans les bras de ses amis le 15 mai 1866, à 9 heures du matin. Ses funérailles, qui ont eu lieu avant-hier, ont réuni un grand nombre de personnes accourues de près et de loin, pour payer leur tribut de respect à un homme d'honneur dont la France peut être fière et qu'elle regardera comme une de ses meilleures illustrations.

F. N.

Les pirates du lac Léman en 1564¹.

Il est sur les bords du lac Léman, du côté du Chablais, un large promontoire qui marque le petit et le grand lac. Situé au-dessous du coteau de Boisy, les vignes, les champs, les bois, les vertes prairies descendent en amphithéâtre jusqu'à son rivage hérissé de rocs, contre lesquels battent sans cesse des eaux transparentes, soit que la bise du nord-est roule ses courants d'air qui s'échappent allongés, du sein resserré des hautes vallées, soulevant en larges lames les flots du grand lac, soit que les humides et chaudes haleines du vent du midi arrivent suspendant des orages sur la

contrée, et poussant devant elles, en vagues plus courtes, les ondes du petit lac.

Ce promontoire était jadis un poste important pour la navigation, alors que le lac de Genève, sillonné de barques en tout sens, servait presque exclusivement aux communications entre les nombreux habitants de ses rives. Les eaux de ce lac étaient, dans le moyen-âge, la seule grande route par où pouvaient s'opérer les principaux transports des environs. Outre que les chemins n'étaient alors que des espèces de sentiers toujours mal entretenus, il y avait tant de gêne et ordinairement si peu de sécurité dans les voyages par terre, qu'on préférait la voie du lac lorsqu'elle n'éloignait pas trop de sa destination. Mais au sein des guerres entre les Etats voisins, des rivalités féodales, et de la difficulté de la répression, le lac offrait aussi des dangers ; il était sans cesse le théâtre de combats maritimes acharnés. Les nefes des princes, des seigneurs, des abbayes, des villes libres qui possédaient ses bords, le parcouraient, déployant à leurs poupes des bannières trop souvent hostiles les unes aux autres ; puis quelquefois un brigantin gris, sans aucun pavillon, développant vers le soir d'énormes voiles latines, glissait sur sa surface, et allait répandre l'effroi parmi les marins, qui se hâtaient de chercher un abri dans les ports protégés par des châteaux forts.

Après l'époque où les deux rives avaient été réunies sous le sceptre pacifique des rois de la petite Bourgogne, rarement il s'était passé dix ans sans que la navigation du lac n'eût été troublée, tantôt par la guerre, tantôt par la piraterie. La maison de Savoie avait eu beaucoup de peine à faire reconnaître sa domination à une foule de seigneurs du pays de Vaud et du Chablais, qui se prétendaient, à juste titre d'ailleurs, tout aussi bien princes souverains de leurs petits territoires, qu'elle pouvait l'être de l'Etat qu'elle cherchait à former ; il avait fallu bien du temps avant d'habituer ces turbulents seigneurs à respecter une espèce de droit des gens sur le lac, où, dans leurs moments de détresse, ils allaient cueillir la récolte qui leur avait manqué autour de leurs manoirs. Parfois, pirates clandestins, ils montaient le soir, accompagnés de quelques hommes d'armes, sur le premier brigantin arrêté le long de la côte, dont ils forçaient les marins à diriger la marche contre les bateaux qui, voulant profiter d'un bon vent, se hasardaient à une navigation nocturne ; ils dérobaient ainsi aux barques qui portaient du pays de Vaud, des vins, des farines d'Allemagne, des fromages de Fribourg, des viandes salées ; ou bien, à celles qui revenaient des foires de Genève, le drap, le velours et la toile : et lorsque leurs rapines répétées rendaient les marchands plus circonspects, ils déployaient leurs bannières, montaient en plein jour sur des nefes armées, et venaient, sous un prétexte quelconque de guerre, à la face du soleil, attaquer les barques craintives qui forçaient de voiles pour leur échapper, mais en venaient rarement à bout, car leurs nefes avaient des rames comme les galères de mer, et les compagnons des chevaliers savaient manier ces rames aussi bien que la lance.

Les dissensions continuelles entre les Etats ne laissaient que trop de prétextes pour autoriser ces croi-

¹ Les lignes que nous publions sous ce titre sont empruntées à un ouvrage très intéressant intitulé : *Jean d'Yvoire ou le tour du lac en 1564*, écrit par M. James Fazy, et publié à Genève (librairie Cherbuliez) il y a près de trente ans.